

Soins à l'étranger

PASSEPORT POUR LES RISQUES

S'offrir un séjour en Espagne, en Turquie ou en Hongrie pour refaire sa dentition ? Cette tendance s'est largement développée. Avant de se lancer dans le tourisme dentaire, mieux vaut prendre quelques précautions. Une telle initiative n'est pas sans danger !

Les données sur le tourisme dentaire des Français ne sont pas récentes. Mais elles offrent tout de même un bel aperçu du phénomène : en 2018, plus de 32 000 dossiers pour des soins dentaires à l'étranger ont été pris en charge par le Centre national des soins à l'étranger (CNSE) contre 24 500 dossiers en 2014, soit + 31 % !

Et encore, cet organisme ne comptabilise que les soins réalisés au sein de l'Union européenne (car ils sont pris en charge par la Sécurité sociale comme s'ils étaient effectués dans un cabinet français). Les soins en Turquie ou en Asie, les implants et certaines prothèses non remboursés ne sont pas pris en compte, ce qui ferait largement gonfler les chiffres.

Pourquoi certains Français se rendent-ils à l'étranger pour leur dentition ? Principalement pour des raisons de coût. Près de 20 % des bénéficiaires de l'Assurance maladie renoncent à leurs soins dentaires, faute de moyens.

Bon à savoir

UN ORGANISME CENTRALISE LES INFORMATIONS



- Le Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (Cleiss) est la branche de l'Assurance maladie chargée d'informer sur la protection sociale dans un contexte de mobilité internationale : séjour touristique, transfert de résidence, études...
- En prévision de soins à l'étranger, cet organisme vous renseigne sur les procédures prévues par les accords internationaux de sécurité sociale, sur vos droits en matière d'accès aux soins et de remboursements.
- Le site Internet du Cleiss (cleiss.fr) livre des informations clés : système de soins dans les États de l'Union européenne (UE) et de l'Espace économique européen (EEE), coordonnées des points de contact dans ces pays, démarches à effectuer avant de partir, pendant et après un traitement à l'étranger, recours en cas de refus de prise en charge des soins programmés...
- Pour plus d'informations : cleiss.fr

LE COÛT DES IMPLANTS DIVISÉ PAR 2, VOIRE PAR 5

D'après le Dr Patrick Solera, président de la Fédération des syndicats dentaires libéraux (FSDL), la grande majorité des actes réalisés à l'étranger concerne la pose d'implants, ces racines artificielles posées dans la mâchoire qui portent une dent factice. Les honoraires en France ? Entre 1 000 et 2 000 € selon le praticien et le département. À l'étranger : 500 €, en moyenne. « Certains pays d'Europe de l'Est en proposent même à des tarifs bradés si l'on n'est pas trop regardant sur la qualité (dès 200 €) », ajoute-t-il. Ainsi, lorsque l'on a plusieurs implants à se faire poser, l'écart de prix peut être considérable. Exemple : en France, 10 implants posés au tarif minimal reviennent environ à 10 000 €. À l'étranger, selon le pays, on peut s'en sortir



Des agences s'occupent d'organiser le séjour, ainsi que le parcours de soins de A à Z.

pour un prix oscillant entre 2000 et 5000 €. Vu sous cet angle, l'opération a de quoi séduire ! Mais dans les faits, mieux vaut prendre quelques précautions pour éviter les déconvenues.

LA QUALITÉ DES PROTHÈSES EST DIFFICILEMENT VÉRIFIABLE

Les personnes ayant besoin d'implants ont entre 30 et 60 ans, en moyenne. Elles ont parfois plusieurs dents à remplacer par une prothèse ou un implant. Et leurs ressources financières peuvent être très limitées. Or « *elles souhaitent avant tout éviter de porter un dentier. Partir à l'étranger peut être vu comme une solution pour bénéficier d'implants à des honoraires attractifs. Le problème majeur, c'est que le patient ne sait pas toujours quelles sont la qualité et l'origine de l'implant proposé et si celui-ci répond aux normes CE. Or il s'agit d'une information indispensable* », souligne le Dr Solera. Après les implants, ce sont les prothèses non prises en charge par l'Assurance maladie (les facettes, par exemple) qui font l'objet de soins réalisés à l'étranger. « *Certains patients – persuadés que la dentisterie française coûte cher – partent également à l'étranger pour les soins prothétiques courants (couronnes, appareils...)* ». » Un mauvais

calcul puisque, depuis janvier 2020, une grande partie des actes prothétiques peut être intégralement remboursée grâce au dispositif 100 % santé. « *La France figure, par ailleurs, parmi les pays les moins chers de l'OCDE pour les soins dentaires courants (détartrage, carie, extraction) pris en charge intégralement chez un praticien conventionné avec la Sécurité sociale* », indique Thomas-Olivier McDonald, président de l'URPS des chirurgiens-dentistes d'Ile-de-France. Depuis une dizaine d'années, des agences spécialisées dans l'organisation de soins dentaires à l'étranger ont vu le jour. Leur rôle ? Faire le lien

Repères

BIEN PRÉPARER SON PROJET

- Avant de se lancer dans le tourisme dentaire, il faut être conscient des implications financières et des conditions de prise en charge des coûts dans le pays en question.
- Il est aussi nécessaire de s'informer sur le traitement que l'on souhaite recevoir et sur le professionnel ou l'établissement de santé que l'on va contacter.
- Enfin, il faut organiser le suivi médical au retour en France pour s'assurer de la continuité du traitement.

entre le patient français et la clinique dentaire où les soins doivent être réalisés. En effet, elles ont noué des partenariats avec plusieurs cliniques dans différents pays étrangers. Elles accompagnent les patients lors de la préparation du voyage, les suivent une fois sur place jusqu'à leur retour.

LE SUIVI POSTOPÉRATOIRE PEUT POSER PROBLÈME

« Nous sécurisons l'intégralité du parcours de soins, affirme Nicolas Pineau, fondateur d'Eurodentaire, une plateforme de réservation et d'organisation de soins dentaires en Hongrie, Roumanie et Espagne. Nous fournissons toutes les informations dont le patient peut avoir besoin. Une fois sur place, ce dernier est attendu à l'aéroport par un chauffeur qui le conduit jusqu'à son hôtel. Nous travaillons avec un groupe hôtelier français (Accor) et des cliniques dotées de chirurgiens-dentistes spécialisés. Tout se fait en langue française. » Si certains patients optent pour un séjour incluant farniente, visites culturelles et soins dentaires, le côté touristique est souvent secondaire.



« Une grande partie de nos clients se rendent à l'étranger uniquement pour bénéficier de soins dentaires. Nous proposons des solutions adaptées au profil de chaque patient. Si celui-ci n'a pas l'habitude de voyager, par exemple, nous lui indiquerons un pays proche de la France », précise-t-il.

Mais se faire soigner les dents à l'étranger n'est pas sans risque. Tout acte dentaire nécessite un suivi de la part du praticien. Or, lorsque l'on ne reste qu'une ou deux semaines dans le pays où le soin a été effectué, on ne peut bénéficier ni de visites de contrôle ni de suivi postopératoire. Pour réaliser ces étapes souvent indispensables, il faut alors absolument retourner dans le pays en question, ce qui risque de peser lourd sur les dépenses. Autre point noir : certains soins, comme la pose d'implants, s'effectuent normalement en plusieurs étapes entre lesquelles il faut respecter un certain délai, afin que les tissus de la gencive et de la mâchoire aient le temps de cicatriser. Là encore, le problème d'un soin à l'étranger, c'est d'enchaîner les étapes, sans pause. Aux risques et périls du patient !

Repères

LE TOP 5 DES DESTINATIONS DU TOURISME DENTAIRE



- Parmi les pays prisés par les Français pour les soins dentaires figurent la Hongrie, la Roumanie, l'Espagne, le Portugal et l'Italie.
- En moyenne, les soins en Espagne, au Portugal et en Italie sont 30 % moins chers qu'en France : ces pays attirent notamment les résidents des pays frontaliers.
- En Hongrie, les prix sont divisés par deux.
- Et en Roumanie, on peut obtenir des tarifs défiant toute concurrence : jusqu'à 70 % moins chers qu'en France.

L'ASSURANCE NE COUVRE PAS LES ÉVENTUELS PÉPINS

Si les dentistes français disposent de l'assurance « responsabilité professionnelle », qui les couvre en cas d'erreur médicale et permet d'indemniser le patient en cas de complications, cette garantie n'est pas toujours assurée à l'étranger. Le soin dentaire tourne mal ? En cas d'erreur médicale ou de problèmes majeurs après un acte dentaire réalisé à l'étranger, « le patient ne sait pas vers qui se tourner au niveau juridique. Côté médical, il sera, si nécessaire, soulagé par un chirurgien-dentiste français (prescription d'antalgiques, d'anti-inflammatoires, d'antibiotiques...). Toutefois, il lui sera difficile de trouver un praticien qui accepte de prendre en charge d'éventuelles complications. Car il pourrait, à tort, être considéré comme responsable du préjudice en question », conclut le Dr Solera. ■

HÉLIA HAKIMI-PRÉVOT

ISTOCK